

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR


Règlement d'emprunt numéro 20-152

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire tenue le 6 janvier 2021, le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement 20-152 décrétant un emprunt 1 260 000 \$ aux fins d'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs et d'espaces.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a par ailleurs approuvé ce règlement le 12 mars 2021. Le Règlement d'emprunt numéro 20-152 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, en prenant soin de prendre rendez-vous au préalable (450 371-0523). *En raison de la pandémie, il est recommandé de vous procurer une copie du règlement par courriel, en y adressant une demande à manon.darche@saint-louis-de-gonzague.com.*

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 15 mars 2021.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière